

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Délibération N° 27-04-2026 / N°25

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansqin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuve, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdre, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dause, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 96

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry, Eric Legrand

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

Mobilité : Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité de l'Arrageois

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) visant à améliorer l'accès à la mobilité pour tous et à favoriser le développement de solutions de mobilité inclusives ;

Vu la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en 2021 ;

Vu la délibération de la Région Hauts -de-France n° 2025.01460 du 20 novembre 2025 portant sur l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité de l'Arrageois.

Considérant la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui impose aux Régions, en binôme avec les Départements, de réaliser l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS).

Monsieur le Vice-Président expose :
L'élaboration d'un PAMS vise à permettre aux acteurs d'un même bassin de mobilité de mieux se coordonner afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité dans leurs déplacements du quotidien, notamment pour faciliter l'accès à l'emploi.

À l'issue de près de deux années de travail partenarial à l'échelle du bassin de mobilité l'Arrageois et de co-construction, le PAMS de l'Arrageois peut désormais être signé par l'État, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Syndicat mixte des mobilités des Hauts-de-France, ainsi que par les six autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin de mobilité dont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Ce plan met notamment en évidence la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants sur le territoire. Les dix-neuf actions identifiées (en annexe de cette délibération), ont pour objectif de renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et de poser les bases d'un partenariat structuré permettant de mieux coordonner les acteurs, mutualiser les moyens, améliorer l'efficacité des actions et garantir une mobilité plus solidaire et équitable.

Ces actions s'articulent autour de plusieurs objectifs structurants :

- améliorer la connaissance des dispositifs et renforcer la communication auprès des publics et des professionnels ;
- structurer la coordination et la gouvernance des acteurs de la mobilité solidaire ;
- rechercher un équilibre entre les territoires ruraux et urbains dans l'accès aux solutions de mobilité ;
- favoriser les conditions de mobilité nécessaires à l'accueil et au développement des emplois du bassin

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 15 avril 2026,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Plan d'Actions Mobilité Solidaire de l'Arrageois (PAMS)
- d'autoriser le Président à signer le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions et au développement des partenariats associés.

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/05/2026 et publication ou notification du 07/05/2026